



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CMPP

Question écrite n° 72204

Texte de la question

M. Joël Sarlot attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur l'avenir des centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP). En effet, ces établissements reçoivent, en cure ambulatoire, des milliers d'enfants avec leurs parents. Ces enfants ou adolescents sont scolarisés et demeurent dans leur familles tout en bénéficiant de soins. Cependant, face à une demande qui progresse très rapidement, les moyens de ces équipes ont peu évolué et ces consultations souples opposent aujourd'hui aux familles des délais d'attente trop longs voire des refus de prise en charge. Aussi, il lui demande quels moyens elle compte prendre pour remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Joël Sarlot](#)

Circonscription : Vendée (5^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72204

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 janvier 2002, page 416